

QUESTIONS/RÉPONSES

Le volontariat

Qui peut se porter volontaire? Tout abonné (employé, cadre, médecin, partenaire, etc.) au stationnement pour le quart de jour et ayant son port d'attache à HSCO.

Où puis-je m'inscrire au volontariat?

Pour l'utilisation gratuite des transports en commun : dpim.cemtl@ssss.gouv.qc.ca. Vous devez nous transmettre votre nom et numéro d'employé **au plus tard le 19 décembre 2022, à 16 h.**

Pour la relocalisation au stationnement du pavillon Rosemont : ciusssemtl@spaq.com. Vous devez nous transmettre votre nom et numéro d'employé **au plus tard le 19 décembre 2022, à 16 h.**

L'abonnement sera vraiment gratuit si j'accepte d'être relocalisé au pavillon Rosemont? Oui, l'abonnement sera gratuit pour la durée de la relocalisation des abonnés en lien avec les travaux de construction du futur bâtiment qui accueillera le bloc opératoire et l'URDM.

En m'inscrivant au volontariat pour le stationnement du pavillon Rosemont, serais-je automatiquement relocalisé? Si le nombre de volontaires est plus important que le nombre d'abonnés à relocaliser, la priorité sera donnée par ancienneté d'embauche.

Comment saurais-je si je suis relocalisé ou non? Vous recevrez une lettre de confirmation, par courriel, vous indiquant les informations requises concernant votre relocalisation.

Usage gratuit de transport en commun

Est-ce que le remboursement est gratuit, peu importe la zone de provenance? Oui, la gratuité est applicable à toutes les zones couvertes par le transport en commun où réside les membres du personnel.

Je travaille en mode hybride à raison de quelques jours par semaine ou par mois. Est-ce que je suis éligible? Oui, la gratuité est applicable à tous les détenteurs d'un abonnement de jour au stationnement de l'HSCO. Une passe mensuelle sera remise aux personnes ayant adhéré à cette mesure pour la durée des travaux.

Quelles sont les modalités pour obtenir la carte mensuelle afin de bénéficier de la mesure de transport en commun gratuit ? Une lettre expliquant les modalités vous sera envoyée suite à la réception de votre avis par courriel à l'adresse dpim.cemtl@ssss.gouv.qc.ca.

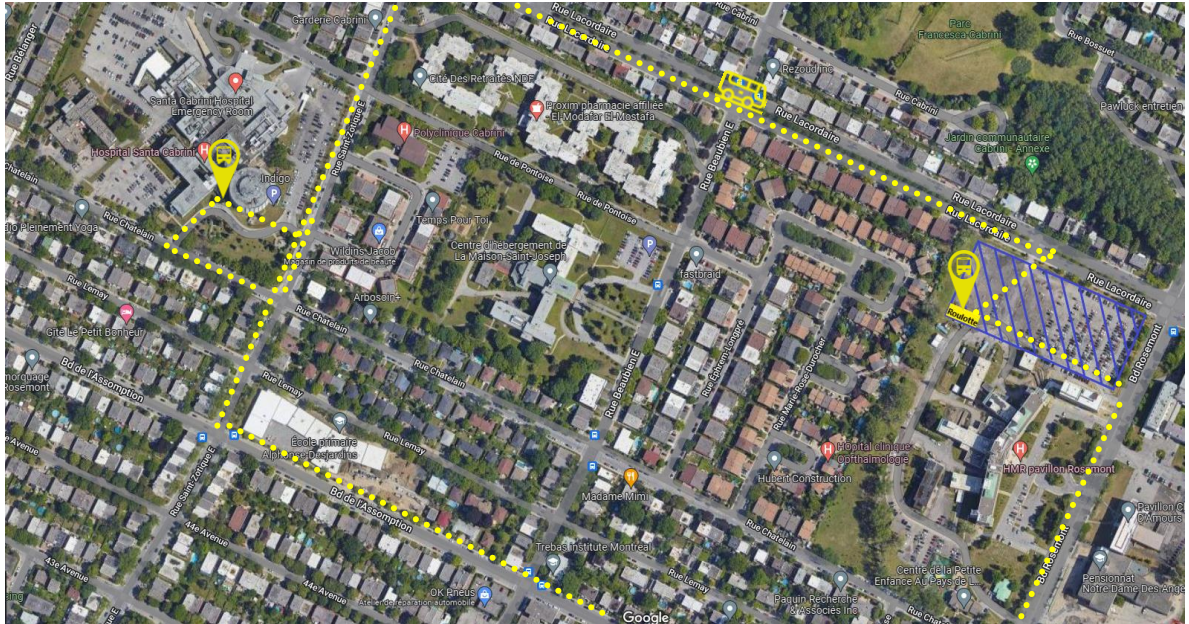
Comment cela fonctionnera pour la remise des titres? Nous sommes actuellement à évaluer les modalités de distribution des titres de transport aux personnes qui se seront portées volontaires. Cette information suivra subséquemment.

Ma situation personnelle a changé, est-ce que je peux récupérer mon abonnement et me stationner à l'hôpital? Il sera toujours possible de réactiver votre abonnement au stationnement. Ce dernier sera toutefois localisé de façon temporaire au pavillon Rosemont jusqu'à la fin des travaux de construction.

À qui dois-je m'adresser si je veux réactiver mon abonnement au stationnement de l'hôpital? Vous devez transmettre votre nom et numéro d'employé, ainsi qu'une courte explication demandant la réactivation de votre abonnement à l'adresse suivante : ciusssentl@spaq.com.

Localisation du stationnement alternatif

Où sera localisé le stationnement alternatif? Au stationnement du pavillon Rosemont à l'angle du boulevard Rosemont et de la rue Lacordaire.



À quelle distance est situé le stationnement alternatif? Il est situé à un (1) kilomètre de l'Hôpital Santa Cabrini, soit à cinq (5) minutes de voiture.

Où dois-je prendre la navette? Au stationnement Rosemont, l'attente pour la navette se fera à l'intérieur d'une roulotte chauffée. À l'HSCO, l'arrêt de la navette s'effectuera à l'entrée principale.

Quel est l'horaire de la navette? La navette assurera le service de transport intersite du lundi au vendredi de 6 h 15 à 9 h et de 14 h 30 à 17 h 30.

À quelle fréquence passera la navette? Aux 12 à 15 min, sous réserve de l'état de la circulation.

Qu'en est-il si je travaille la fin de semaine? Il vous sera possible de stationner du vendredi 14 h au lundi matin 4 h au stationnement des employés situé sur la rue Pontoise.

Qu'advient-il si je fais du temps supplémentaire et/ou que la fin de mon quart de travail est en dehors de l'horaire de la navette? Le déplacement intersite sera assuré par le service de taxi. Des billets de taxi vous seront remis par votre gestionnaire.

Le retour au stationnement HSCO

Est-ce que je perds mon abonnement pour l'HSCO? Non, vous ne perdez pas votre abonnement pour l'HSCO. Votre droit d'accès au stationnement sera temporairement redirigé au stationnement du pavillon Rosemont.

Est-ce qu'il sera possible de retourner dans le stationnement de l'HSCO durant les travaux? Oui, mais toujours selon les disponibilités. Lorsqu'il y aura abandon d'abonnements dans les espaces à l'HSCO, nous proposerons aux abonnés relocalisés d'y retourner par ancienneté. À ce moment, la gratuité prendra fin et les prélèvements des frais d'abonnement seront réactivés.

À la fin des travaux, je pourrai retourner dans les stationnements de l'HSCO? Oui, un droit d'accès à un espace à l'HSCO vous sera proposé. Selon les disponibilités, une place extérieure ou intérieure (nouveau garage) vous sera proposée. La tarification 2022-2023 est de 18,75 \$ pour un espace extérieur et de 28 \$ pour un espace intérieur, et ce, par période de paie. Le tout sous réserve de l'indexation tarifaire prévue annuellement par le CIUSSS et le MSSS.

D'autres questions?

[Au sujet de votre abonnement au stationnement:](#)

Consultez notre page intranet selon le parcours suivant : services administratifs et de soutien > services techniques > stationnement ou communiquez avec la Société Parc-Auto du Québec (SPAQ) : [cuissem1@spaq.com](mailto:ciussem1@spaq.com).

[Au sujet des travaux de construction, de la navette ou de l'offre de transport en commun :](#)

Direction des projets immobiliers majeurs : dpim.cemtl@ssss.gouv.qc.ca | 514 252-3400, poste 7903.

Nom du destinataire

- 4 -

Date